

# L'État impuissant face à la radicalisation de ses agents...

écrit par Christine Tasin | 15 février 2020



Depuis l'attaque de la préfecture de police de Paris le 3 octobre, des mesures ont été prises pour la police et les services de renseignement visant à protéger les fonctionnaires de leur collègue.

.

## L'État impuissant face à la radicalisation de ses agents

Alors que la commission parlementaire sur l'attentat de la Préfecture de police prépare son point d'étape, les solutions pour lutter contre l'islamisme dans la fonction publique tardent.

Par [Jean Chichizola](#)

Publié le 3 février 2020 à 18:51, mis à jour le 4 février 2020 à 08:33

Depuis l'attaque de la préfecture de police de Paris le 3 octobre, des mesures ont été prises pour la police et les services de renseignement visant à protéger les fonctionnaires de leur collègue.

Six mois après le rapport parlementaire tirant la sonnette d'alarme sur la radicalisation dans les services publics, quatre mois après l'assassinat de quatre policiers par Mickaël Harpon, les choses ont-elles changé sur le front de la lutte contre l'islam radical? À l'initiative des Républicains, deux commissions d'enquête sont à l'œuvre. L'une, de l'Assemblée, sur l'affaire Harpon, qui fait un point d'étape ce mercredi. Et l'autre du Sénat «*sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre*». Emmanuel Macron a récemment dénoncé un «*séparatisme*» («*qui réclame une séparation d'ordre politique*» selon la définition du dictionnaire), le ministre de l'Intérieur a diffusé une circulaire aux préfets sur la «*lutte contre l'islamisme et les atteintes aux principes républicains*» et le premier ministre vient d'annoncer des mesures pour «*renforcer la sécurité interne des services de renseignement*».

.

Mais l'un des principaux problèmes demeure: comment, après leur détection, évincer réellement des services publics au sens large des islamistes identifiés comme tels, hostiles aux valeurs de la République mais sachant parfaitement s'abriter derrière ses lois (droit du travail et administratif notamment)? Une question qui se pose depuis de très longues années sans réponse satisfaisante.

En juin 2019, la mission d'information de l'Assemblée, et ses rapporteurs, Éric Diard et Éric Poulliat, insistait déjà sur ce point. Une plus grande vigilance et un meilleur «*criblage*» des professions à risque étaient notamment recommandés. Le 11 décembre 2018, la mission entendait des représentants de la préfecture de police de Paris dont le préfet d'alors Michel Delpuech. Avec un constat franc et accablant: la Préfecture «*est juridiquement désarmée*» en matière de radicalisation, elle doit, faute «*d'outils juridiques*», «*utiliser des motifs connexes, comme la faute*

*professionnelle, car la radicalisation en elle-même ne permet pas [l'éviction des radicalisés]».*

Le 3 octobre 2019, les assassinats perpétrés par Mickaël Harpon sonnaient comme une nouvelle alarme

Le préfet évoquait le cas d'un radicalisé d'une police municipale représentant «une menace sérieuse d'emprise idéologique» sur les jeunes et révoqué avant d'être réintégré sur décision de justice... Le 3 octobre 2019, les assassinats perpétrés par Mickaël Harpon sonnaient comme une nouvelle alarme. L'homme s'était réjoui en 2015 de l'attentat contre Charlie. On explique aujourd'hui qu'il se serait «excusé» le lendemain... En 2015, la France était pourtant visée par le terrorisme islamiste depuis plus de vingt ans et le moindre élève refusant de respecter la minute de silence après Charlie était morigéné... Employé d'un service de renseignement, Mickaël Harpon est resté à son poste et a conservé son habilitation au secret de la défense nationale.

Depuis le 3 octobre, des mesures ont été prises pour la police et les services de renseignement: devant la commission d'enquête sur l'affaire Harpon, le préfet de police, [Didier Lallement](#), a dit avoir «encouragé» la remontée des «signalements de manière à lever les doutes. (...) [Ils] visent à protéger les fonctionnaires de leur collègue ayant fait l'objet d'un signalement mais aussi le fonctionnaire concerné, qui bénéficie de la protection de l'administration». Il a ajouté avoir «mis en place un groupe ad hoc» chargé d'examiner ces signalements.

**Alors que l'Etat Islamique a été défait en Syrie, plus de deux cent djihadistes français s'apprêtent à sortir de prison d'ici 2022. Figaro Live revient sur les projets et les stratégies de ces islamistes pour imposer leur idéologie**

en France.

## Une centaine de signalements

Selon France Inter, 74 signalements auraient été effectués à la «PP» depuis octobre, dont 27 dossiers clôturés sans suite. On atteindrait la centaine de signalements pour l'ensemble de la police nationale. Pour les services de renseignement, Matignon indique que, depuis 2014, seize personnes ont été «écartées» des services de renseignement « pour leur potentielle radicalisation ou celle de leur entourage» mais aucun depuis le 3 octobre. Suivant les recommandations de l'Inspection des services de renseignement qu'il avait saisie, Edouard Philippe a souligné le «caractère primordial de la sécurité interne» au sein de ces services et précisé que le cas Harpon avait «rappelé que ces services ne sont pas à l'abri de la violence radicale, jusqu'en leur propre sein».

### Radicalisation: 16 personnes écartées des services de renseignement français depuis 2014

Une série de mesures ont été annoncées: modernisation, sous la supervision du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, de la procédure d'habilitation, avec un traitement renforcé et prioritaire pour les services de renseignement ; regroupement des services en charge des enquêtes d'habilitation du ministère de l'Intérieur à la DGSI. En matière de recrutement, «le principe d'habilitation préalable deviendra la règle» et en matière de détection, «les cas de radicalisation au sein des forces de sécurité intérieure et des services de renseignement [feront] l'objet d'un suivi centralisé» alors que «la formation initiale puis continue sur les signaux faibles de radicalisation sera systématisée au sein des services et dans le cadre de l'académie du renseignement». Mais qu'en est-il des nombreux autres agents publics ou parapublics dans des secteurs

supposés moins exposés (sports, transports publics...) mais jugés très sensibles par le rapport Diard-Poulliat? On retrouve là les mêmes problèmes depuis des années: comment évincer des individus sans qu'ils soient réintégrés par les tribunaux administratifs ou «blanchis» par les prud'hommes? Comment défendre ces dossiers alors que les services de renseignement veillent à préserver le secret, vital, de leurs sources? Comment viser l'islamisme sans se voir reprocher une violation de l'égalité devant la loi?

Des propositions sont faites pour sortir d'un piège fatal, entre accusation fantasmagorique d'une « chasse aux musulmans » et laxisme faisant le jeu des « séparatistes » islamistes

Des propositions sont faites pour sortir d'un piège fatal, entre accusation fantasmagorique d'une «chasse aux musulmans» et laxisme faisant le jeu des «séparatistes» islamistes. Le 11 décembre 2018, le préfet Michel Delpuech s'interrogeait: *«Pourquoi ne pas inscrire dans la Constitution qu'il est nécessaire d'adhérer aux valeurs de la République afin de travailler dans la fonction publique?»* **À l'initiative du député Les Républicains Éric Diard, coauteur du rapport parlementaire de juin 2019 sur la radicalisation dans les services publics, une proposition de loi constitutionnelle reprenant cette idée va être déposée à l'Assemblée nationale. Président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau proposait par ailleurs il y a quelques jours dans *Le Figaro* «que l'on inscrive dans la Constitution que nul ne peut se prévaloir de sa religion pour se soustraire à la règle commune.»** Une proposition de loi constitutionnelle en ce sens a été déposée lundi au Sénat. Le débat est lancé, le temps presse.

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-etat-impuissant-face-a-la-radicalisation-de-ses-agents-20200203>